



Résolution du 48ème congrès du SNPES-PJJ/FSU

Courcelles sur Aujon du 26 au 30 juin 2017

CONTINUONS LA LUTTE

POUR LA PRIMAUTÉ DE L'ÉDUCATION POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans un contexte international où les forces politiques régressives et répressives sont à l'œuvre (élection de D.Trump aux USA, déclarations et politique de V. Poutine...), où les droits élémentaires sont bafoués (politique de R. Erdogan en Turquie), où les conflits meurtriers et guerriers jettent de plus en plus de populations sur les routes de l'exil (conflit iraquo-syrien), la peur de l'autre est érigée en modèle de gouvernance.

Les femmes en particulier en payent un lourd tribut. Les attaques qui leur sont faites à travers le monde se multiplient. Ainsi en France, sans ministère du droit des femmes, la mobilisation du SNPES-PJJ/FSU sur ce secteur est d'autant plus actuelle et fondamentale.

Le 48^{ème} congrès du SNPES-PJJ/FSU se tient au lendemain d'échéances électorales majeures qui ont redessiné le paysage politique français.

L'arrivée au deuxième tour de l'élection présidentielle de la candidate du front national avec un score massif marque une étape inquiétante de l'implantation et de la banalisation dans la société des idées dangereuses et racistes de l'extrême droite.

Au deuxième tour, cette situation a laissé comme alternatives à une majorité de l'électorat le vote pour Emmanuel Macron, l'abstention ou le vote blanc.

Le nombre important de citoyen.ne.s refusant de s'exprimer aux élections montre que la 5^{ème} république et ses institutions sont à bout de souffle et pose plus largement la question démocratique.

Après les législatives, force est de constater que les deux grands courants politiques qui se sont succédés au pouvoir durant les dernières décennies se retrouvent, dans des proportions différentes, à la marge.

De nouvelles forces politiques composent aujourd'hui une assemblée nationale constituée d'une large majorité libérale bordée à sa gauche d'un pôle radical et progressiste et à sa droite par des député.e.s portant des idées réactionnaires et par l'extrême droite. A gauche, une alternative progressiste reste à construire afin de créer un rapport de force politique et défendre un modèle de société basé sur la justice sociale.

Comme il l'avait annoncé dans son programme électoral, le président, après avoir nommé un premier ministre de droite, a lancé une pseudo-consultation des organisations syndicales sur la réforme du code du travail.

En agissant ainsi, il laisse à penser qu'il privilégie la voie de la concertation alors qu'il a d'ores et déjà décidé de passer en force par le biais d'ordonnances. Ce projet va bien au delà de la loi El Khomri et parachève l'entreprise de destruction du code du travail entamée sous le quinquennat de François Hollande. En poursuivant la politique libérale de ses prédécesseurs, ce dernier est resté sourd au délitement de la cohésion sociale, à la précarisation toujours plus prégnante d'une partie de la population comme en témoignent le mouvement social récent en Guyane et la situation catastrophique de Mayotte. Pour l'Outre-Mer, nous défendons la répartition des moyens éducatifs pertinents (insertion, hébergements diversifiés...) en adéquation avec les réalités sociales, économiques et culturelles locales. Cela implique pour certains

territoires carencés et oubliés un rattrapage structurel en terme de développement des services publics . Nous revendiquons toujours la création d'une DIR OM indépendante de l'Île de France afin que les réalités de ces territoires soient reconnues et prises en compte.

Par ailleurs, le gouvernement, en prévoyant d'inscrire dans la loi les dispositions d'exception de l'état d'urgence, renforce l'appareil répressif d'État. Ceci constitue une dérive liberticide inacceptable.

Si ces mesures s'appliquent à l'ensemble des citoyen.ne.s, elles continuent de toucher en premier lieu les populations les plus fragilisées et stigmatisées, notamment en raison de leur origine, couleur de peau ou religions présumées. Ces dernières sont déjà soumises, depuis de nombreuses années, à des mesures discriminatoires et humiliantes, tels que les contrôles au faciès. Depuis la proclamation de l'état d'urgence, nous dénonçons avec nos partenaires une recrudescence de ces contrôles et une hausse des violences policières.

Ces atteintes aux libertés s'appliquent aussi à toutes formes de contestations sociales, par exemple au travers d'assignations à résidence abusives de citoyen.ne.s, militant.e.s politiques, associatifs et syndicaux.

Le SNPES-PJJ/FSU a appelé à participer à la mobilisation contre l'instauration d'un état d'urgence permanent qui s'est déroulée le 1er juillet place de la république à Paris.

A Calais comme dans la vallée de la Roya, cette volonté de fermeté s'applique aux migrant.e.s, aux personnes et aux associations qui les soutiennent, par exemple en leur interdisant de distribuer eau et vivres en pleine canicule. Les dernières déclarations de Gérard Collomb sont indignes et marquent un véritable déni d'humanité. En effet, le ministre n'envisage la question des réfugié.e.s que sous l'angle d'un problème à « traiter » afin d'éviter un nouvel « abcès de fixation » à Calais et d'empêcher un nouvel « appel d'air » migratoire.

Ces prises de position se font dans la droite ligne de la politique du gouvernement précédent qui n'a eu de cesse de qualifier la solidarité en un délit.

Le SNPES-PJJ/FSU exige un accueil digne et un accompagnement éducatif immédiat sans condition de tou.te.s les mineur.e.s et jeunes majeur.e.s étranger.e.s isolé.e.s, la fin de la sélection inique par l'âge et du recours aux tests osseux. Il dénonce le traitement discriminatoire qui leur est réservé, notamment la pénalisation à outrance de leur situation et le recours abusif à la détention. En agissant de la sorte, l'État manque de manière indigne à son devoir de protection envers des enfants particulièrement vulnérables.

Le SNPES-PJJ/FSU et ses partenaires interpellent solennellement la nouvelle ministre de la Justice pour que cesse cette politique pénale inacceptable.

L'augmentation constante et significative du nombre d'adolescent.e.s incarcéré.e.s est historique, elle atteint le nombre de 857 en juin 2017. Ces chiffres sont à mettre en lien avec les politiques sécuritaires menées depuis les lois Perben. Le SNPES-PJJ/FSU s'inscrit contre l'idée selon laquelle l'incarcération serait une réponse adaptée à la délinquance des mineur.e.s car elle entraîne sa banalisation et facilite son recours. Cette situation catastrophique entraîne des atteintes aux droits fondamentaux (exemple : encellulement à plusieurs, éloignement familial) contre lesquelles des personnels de la PJJ se sont plusieurs fois mobilisés. Nous rappelons notre opposition à la détention provisoire de tou.te.s les mineur.e.s.

Lors de la première rencontre avec la Garde des Sceaux, nous porterons l'exigence d'une réforme progressiste et ambitieuse de l'ordonnance de 1945, l'empilement de dispositions sécuritaires de ces dernières années ayant complètement dénaturé son esprit. Cette réforme nécessaire est un élément qui permettra aux personnels de la PJJ de réaffirmer le sens du travail éducatif auprès des jeunes et de leurs familles.

L'hébergement collectif à la PJJ a été et demeure le lieu de nombreuses attaques. Pourtant, nous continuons de penser que ce modèle de placement reste pertinent pour un nombre conséquent d'adolescent.e.s (filles et garçons) confié.e.s tant au civil qu'au pénal, à condition qu'il reste un lieu de vie, de protection et d'éducation. Cette conception est remise en cause par la généralisation des placements immédiats, la disparition de l'autonomie pédagogique des équipes, la pression de l'administration pour remplir coûte que coûte et enchaîner les prises en charge sans laisser le temps nécessaire au travail éducatif. De plus, la prédominance du « modèle CEF » a largement orienté les modes de prise en charge, il a aussi diffusé et généralisé l'idée selon laquelle le placement serait avant tout une sanction.

La diversification des modes de placement éducatif (UEHDR, UEHD, UEHC, familles d'accueil, FJT, lieux de vie...) permet de remettre le jeune au centre de la prise en charge et de prendre en compte la singularité de son parcours et de son histoire. Les modalités d'hébergement diversifié ne doit pas se développer à moyens constants.

En ce qui concerne les CEF, ces derniers mois ont vu éclater au grand jour des dysfonctionnements graves au sein de ces structures. Le travail du contrôleur général des lieux de privation de libertés et la médiatisation qui s'en est suivie ont mis en lumière ces dysfonctionnements sans briser l'omerta organisée à tous les niveaux par l'administration. Les atteintes aux droits des jeunes, la violence inhérente aux lieux d'enfermement, la souffrance des personnels ont entraîné la suspension d'activité de nombreux CEF. Nous exigeons la réorientation des moyens dédiés à l'enfermement et la transformation de ces structures en hébergements éducatifs.

Depuis la note d'orientation de 2014, le milieu ouvert est désigné comme le socle de la prise en charge des adolescent.e.s. Paradoxalement, les conditions de travail dans les services ont continué de se dégrader : empilement des missions, multiplication des écrits et des audiences, des déplacements lointains.... En dépit des mobilisations de personnels et malgré de multiples alertes, l'administration est restée sourde à leurs revendications. Elle est même allée au bout de sa logique par la publication de la note sur l'adaptabilité. Le danger de cette note est une adaptation des pratiques éducatives non pas aux besoins des jeunes mais au manque de moyens, instituant la flexibilité dans l'organisation du travail.

L'amélioration des conditions de travail et des prises en charge ne peut passer que par une baisse du nombre de jeunes suivis pour tous les personnels. De la même manière, le respect de normes acceptables pour les ASS et psychologues garantit la pluridisciplinarité par le croisement des regards au delà des seules mesures d'investigation.

La seule création de postes à la PJJ depuis 2015 s'est faite dans le cadre de plans de lutte antiterroriste et contre la radicalisation. Ces postes n'ont pas suffi à rattraper les suppressions imposées par la RGPP et leur répartition basée sur des critères fixés par le ministère de l'intérieur ne répondent nullement aux besoins des mineur.e.s. Même si la grande majorité des postes n'est pas dédiée à la lutte contre la radicalisation, nous dénonçons pourtant la spécialisation d'un service sur le territoire parisien et les pressions exercées sur les professionnel.le.s y travaillant. Le SNPES-PJJ/FSU reste vigilant à ce que cette question n'envahisse pas l'ensemble de la réflexion et des pratiques professionnelles à la PJJ. Nous rappelons que ces mineur.e.s doivent avoir accès à la même prise en charge éducative que les autres afin qu'elle ne soit pas dévoyée à des fins de contrôle et de renseignements.

L'arrêt du recrutement des professeur.e.s techniques remet en cause notre conception ambitieuse et émancipatrice des services d'insertion. Cette décision attaque directement la pluridisciplinarité des équipes et ne répond pas aux besoins spécifiques des jeunes accueilli.e.s. Si l'administration pense que les fonctions sont interchangeable, nous restons persuadé.e.s que la spécificité des métiers garantit la qualité de la prise en charge. Les adolescent.e.s de la PJJ ont besoin d'enseignant.e.s formé.e.s qui leur permettront dans un second temps d'accéder dans de meilleures conditions aux dispositifs de droit commun. Le SNPES-PJJ/FSU revendique la présence de psychologues au sein des UEAJ et veillera à ce que les missions qui leur seront proposées s'appuient sur la clinique. Nous sommes en totale opposition avec le projet de l'administration de s'appuyer principalement sur les dispositifs de formation des conseils régionaux, décision qui tend à cantonner les UEAJ à de simples sas d'orientation. De la même manière, nous dénonçons l'entrée dans l'insertion par le biais de la judiciarisation.

Des chantiers statutaires sont aujourd'hui en cours à la PJJ. Pour autant, ils ne répondent pas aux aspirations légitimes des personnels. Ils ont été réalisés dans un contexte d'austérité budgétaire et avec la volonté affirmée de promouvoir un système basé sur le mérite, que ce soit pour l'avancement dans la carrière ou dans la mise en place du RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire. La hausse minime du point d'indice en 2016 et 2017 ne vient en rien compenser des années de gel des salaires pour les titulaires comme pour les contractuel.le.s.

Le passage en catégorie A des personnels socio-éducatifs est toujours tributaire de tractations avec la fonction publique. De plus, les textes déjà publiés ne règlent en rien la situation des C.S.E et des R.U.E.

Depuis la restructuration des services, les adjoint.e.s administratif.ve.s assurent aujourd'hui un travail dévolu à des personnels de catégorie B. L'annonce par l'administration centrale de la transformation de 100 postes d'AA en secrétaire administratif.ve a éveillé l'intérêt de ces personnels, tout en suscitant parfois un profond sentiment de crainte et d'injustice quant aux critères qui seront retenus par l'administration pour leur attribution. Dans plusieurs régions, les AA se sont fortement mobilisé.e.s afin de faire part de leurs conditions de travail et de faire reconnaître que leurs missions relèvent d'un poste de catégorie B. Le corps des adjoint.e.s techniques est aujourd'hui dans une situation statutaire qui leur interdit toute perspective de promotion sociale dans un corps de catégorie B. La CAN issue de ce congrès se mettra au travail afin de formuler des propositions d'action pour sortir de cette impasse.

La fin de la pré-affectation des éducateur.trice.s stagiaires est une évolution positive mais le SNPES-PJJ/FSU restera mobilisé et actif quant à la progression alternante et intégrative de la formation et des contenus sur les pratiques éducatives.

A l'issue du 47^{ème} congrès de Talmont, notre résolution revendiquait des mesures fortes en vue de l'amélioration des conditions travail de toutes et tous. Les différentes interventions lors de ce 48^{ème} congrès témoignent toujours et encore de leurs dégradations. De nombreuses luttes restent à mener pour continuer à défendre la primauté de l'éducatif dans nos missions et des prises en charge de qualité.

A l'issue de ce 48^{ème} congrès, le SNPES-PJJ/FSU appelle les sections à construire et à investir les luttes au plan local afin de faire converger des mobilisations unitaires les plus larges possibles.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle:

- à lutter contre les idées et la propagande d'extrême droite.
- à dénoncer les politiques sécuritaires mises en place sous prétexte de lutte contre le terrorisme et qui ont pour conséquences le renforcement de la répression.
- tous les personnels à dénoncer les violences policières dont ils et elles auraient connaissance dans le cadre de leur prise en charge et à apporter son soutien à tout.e citoyen.ne poursuivi.e pour délit de solidarité.
- à médiatiser et faire remonter auprès des instances syndicales toutes les atteintes aux droits fondamentaux des personnes. Une attention particulière sera portée sur les mineur.e.s et les familles les plus vulnérables, notamment les mineur.e.s incarcéré.e.s et les mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s.
- l'ensemble des personnels à défendre le code du travail et les droits des salarié.e.s du secteur public comme privé en participant aux mobilisations dès cet été.
- à s'inscrire dans toutes les luttes de défense des droits des femmes et participer le 28 septembre 2017 à la marche mondiale des femmes pour le droit à l'IVG.

Dès sa première rencontre avec la nouvelle Garde des Sceaux, le SNPES-PJJ/FSU exigera un débat sur les futures orientations de la PJJ. Nous réaffirmerons la nécessaire priorité de l'éducation qui passe par une réforme de l'ordonnance de 1945, la réorientation des moyens dédiés à l'enfermement vers les structures d'éducation.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle:

- les sections et l'ensemble des personnels à la construction d'initiatives pour promouvoir notre conception de l'insertion qui aboutira à la réalisation d'un événement national. Il exige la reprise du recrutement des professeur.e.s techniques et invite tous les personnels à remplir le questionnaire sur l'insertion.
- les sections, au regard de l'absence d'amélioration significative des conditions de travail, à organiser des AG dès septembre afin de construire un rapport de force avec la DPJJ.

Dans ce contexte, il est plus que nécessaire de refuser la division des personnels, de construire et défendre une pensée collective.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle:

- l'ensemble des professionnel.le.s à se saisir de l'initiative des AA de l'Île de France pour en faire une pétition nationale et appelle les sections à organiser des initiatives locales autour de cette question.
- À se mobiliser pour la reconnaissance complète des particularités des territoires d'outre mer et pour la mise en place d'une politique ambitieuse au profit des jeunes accompagné.e.s.

A l'heure où le projet de société n'est ni égalitaire, ni émancipateur, ni porteur de justice sociale, le SNPES-PJJ/FSU, réuni en congrès, réaffirme qu'il poursuivra les luttes qu'il mène depuis 70 ans pour la primauté de l'éducatif sur le répressif et l'amélioration des conditions de travail.